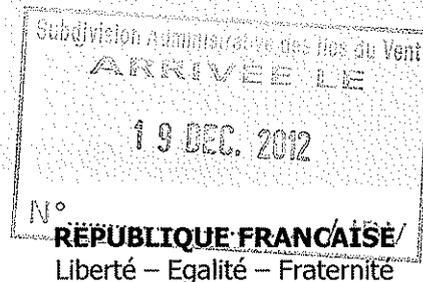




Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°84/2012
DU 04 DECEMBRE 2012**
*Portant création d'un emploi
permanent à temps complet*

L'an deux mille douze, le quatre du mois de décembre à huit heures cinquante,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été
procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Madame Elisa YAO THAM SAO et Monsieur William BENNETT, ont été désignés pour
remplir cette fonction.

Etaients présents :

Date de convocation :	26 novembre 2012
Date d'affichage :	26 novembre 2012

Résultats des votes

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

**La délibération est adoptée à
l'unanimité**

Affichage du compte rendu du
conseil municipal le

Le 7 décembre 2012

Affichage de la présente
délibération le :
26 DEC. 2012

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	<i>Alvest TEFAATAU</i>
12	MOE Elisabeth		X	<i>Eliane LECHENE</i>
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest	X		
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora	X		
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William		X	<i>Christiane TICCHI</i>
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza		X	
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie	X		
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FREBAULT Pierre		X	
32	DOOM Yves	X		
33	TIRAO Aldo		X	
20			13	3

DELIBERATION N°84/2012 DU 4 DECEMBRE 2012

Portant création d'un emploi permanent à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs
- VU le décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU le décret n°2011-1552 du 15 novembre 2011 portant dispositions applicatives aux agents non titulaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « conception encadrement » ;
- VU la délibération n° 10/2012 du 28 mars 2012 portant approbation du budget principal de l'exercice 2012 de la commune de Pirae ;
- Vu la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 modifiée portant création d'emplois permanents à temps complet ;
- VU les nécessités de service public ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 4 décembre 2012

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	23
POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE :

Article 1^{er} : Il est créé un emploi de Chargé de mission d'aménagement urbain à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2013 pour :

- élaborer et mettre en œuvre des projets d'aménagement sur le territoire communal ;
- articuler les différentes problématiques qui coexistent sur le territoire ;
- choisir le mode de réalisation en réalisant des études préalables et de faisabilité en montant, gérant budgétairement et en pilotant des opérations d'aménagement urbain ;
- veiller à la cohérence des projets des acteurs privés avec la politique urbaine de la commune de Pirae.

Cet emploi correspond à un emploi du cadre d'emplois conception et encadrement (A) de la spécialité technique, au grade de conseiller (1er grade).

Article 2 : En conséquence, la création d'emplois permanents fixée par la délibération n° 061/2012 modifiée du 06 août 2012 est énoncée comme suit :

Nouveau tableau des emplois permanents à temps complet créés :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Filière	Emploi
A – Conception	Conseiller principal	1	Administrative	Chef de la section des recettes
A – Conception	Conseiller	1	Technique	Chargé de mission d'aménagement urbain
B - Maîtrise	Technicien	2	Technique Administrative	Technicien informatique Assistant ressources humaines

Article 3. : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé sont inscrits au budget de l'exercice 2013.

Article 4. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

Béatrice VERNAUDON


Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative
Le.....19 DEC. 2012

et publication du 20 DEC. 2012...

Le Maire,

Béatrice VERNAUDON

